



Contentieux de l'Union Européenne

Course title – Intitulé du cours	Contentieux de l'Union Européenne
Level / Semester – Niveau /semestre	M1/S1
School – Composante	Ecole d'Economie de Toulouse
Teacher – Enseignant responsable	BLANQUET Marc
Other teacher(s) – Autre(s) enseignant(s)	TD: Max Ruthardt
Other teacher(s) – Autre(s) enseignant(s)	
Lecture Hours – Volume Horaire CM	33h
TA Hours – Volume horaire TD	13.5h
TP Hours – Volume horaire TP	
Course Language – Langue du cours	français
TA and/or TP Language – Langue des TD et/ou TP	français

<u>Teaching staff contacts – Coordonnées de l'équipe pédagogique :</u>

Pr. Marc BLANQUET: marc.blanquet@ut-capitole.fr

Max RUTHARDT: max.ruthardt@ut-capitole.fr

Course Objectives - Objectifs du cours :

Le cours vise à cerner et étudier le « contentieux de l'Union européenne », c'est-à-dire le contentieux impliquant le droit de l'Union européenne, qu'il se présente devant le juge national (juge de droit commun du droit de l'Union) ou devant le juge spécialisé que constituent les juridictions formant la Cour de justice de l'Union européenne. Loin d'être un cours de pure technique juridictionnelle, ce cours permet de comprendre in concreto quelle est la portée du droit de l'Union dans les Etats membres.

<u>Prerequisites – Pré requis :</u>

Pour pleinement suivre cet enseignement, il faut avoir une connaissance générale du système institutionnel de l'Union européenne et de l'ordre juridique de l'Union, y compris les principes régissant l'articulation entre cet ordre et celui des Etats membres (spécialement la primauté), et les principes liés à la portée du droit de l'Union vis-à-vis des particuliers (invocabilité, effet direct).

<u>Practical information about the sessions – Modalités pratiques de gestion du cours :</u>

Le cours est riche en jurisprudence. Aussi, avant chaque séance, sera déposée sur Moodle la liste des arrêts qui illustreront le cours. Eventuellement, certaines parties un peu techniques peuvent faire l'objet d'un dépôt du cours *in extenso* sur Moodle.

<u>Grading system – Modalités d'évaluation :</u>

Note finale = 60% CM épreuve écrite de 3h + 40% TD en contrôle continu ou devoir

<u>Bibliography/references – Bibliographie/références :</u>

La principale source est ici constituée par les 260 pages de la 3° Partie de mon manuel « Droit général de l'Union européenne », col. « Université », Sirey, 11° édition 2018.

Session planning – Planification des séances

Avant-Propos

<u>Introduction : Identification et structure du contentieux de l'Union européenne</u>

- §1) Le rattachement organique : l'existence d'une juridiction de l'Union européenne
 - A) Le dépassement de la justice internationale
 - B) Une conjonction inédite de fonctions juridictionnelles
 - 1. Fonction de justice administrative
 - 2. Fonction de justice constitutionnelle
 - 3. Fonction de justice internationale
 - 4. Fonction de justice régulatrice
 - 5. Fonction de « haute justice »
 - C) Un véritable « pouvoir juridictionnel »
- §2) Le rattachement matériel : l'invocabilité du droit de l'Union européenne : nouvelle approche
 - A) Effet direct et immédiateté
 - B) Effet direct et invocabilité
- §3) Bilan : la structure du contentieux de l'Union européenne

<u>Première Partie : Le juge national, juge de droit commun du contentieux de l'Union européenne</u> <u>CHAPITRE 1 : LA COOPERATION DES JUGES DES ETATS MEMBRES VIS-A-VIS DU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE</u>

Section 1 : Le fondement de l'office des juges des Etats membres

Section 2 : Le régime juridique de la coopération des juges des Etats membres

Sous-section 1 : Le principe d'autonomie institutionnelle et procédurale

§1 : La logique du principe

§2 : Le contenu du principe

§3 : Le caractère subsidiaire du principe

Sous-section 2 : L'encadrement prétorien de l'autonomie institutionnelle et procédurale

§ 1 : Le Principe de l'équivalence : garantie minimale

§2 Le Principe d'effectivité : garantie véritable

CHAPITRE 2 : LA COOPERATION ENTRE LES JUGES DES ETATS MEMBRES ET LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Section1 : La coopération entre acteurs du système de l'Union

Section 2 : La coopération entre juges : le renvoi préjudiciel

Sous-section 1 : L'objet du renvoi préjudiciel

- §1) Les objectifs de la procédure
- §2) Les actes susceptibles de renvoi

Sous-section 2 : les conditions du renvoi préjudiciel

- §1 : Les conditions tenant à l'auteur de la question
 - A) La possibilité du renvoi : la limitation aux juridictions
 - B) L'obligation du renvoi : la distinction selon les juridictions
- §2 : Les conditions tenant au contexte de la question
 - A) Existence d'un litige
 - B) Pertinence de la question
 - C) Le choix du moment

Sous-section 3 : Le traitement des questions préjudicielles

- §1) Réception des questions
 - A) L'appréciation de la recevabilité des questions
 - B) La prise en considération du libellé de la question
- §2) Réponse aux questions : procédure applicable
 - A) Les particularités de la procédure.
 - B) Les aménagements de la procédure

Sous-section 4 : La portée des arrêts préjudiciels

<u>Deuxième Partie : Le juge européen, juge spécialisé du contentieux de l'Union européenne CHAPITRE 1 : LES JURIDICTIONS DE L'UNION EUROPEENNE</u>

Section 1 : L'architecture du système juridictionnel

Sous-section 1: L'évolution

Sous-section 2 : La composition du système juridictionnel

- § 1) La Cour de justice
- § 2) Le Tribunal
- § 3) L'ex Tribunal de la fonction publique

Sous-section 3 : La cohérence du système juridictionnel

§ 1 : La répartition des compétences

§ 2 : Erreurs ou conflits de compétence

§ 3 : Les voies de recours

Section 2 : La procédure devant le juge de l'Union

Sous-section 1 : Les traits généraux de la procédure

§1) Caractères généraux

§2) Déroulement général de l'instance

Sous-section 2: Les procédures particulières

§1: Le référé

§2: L'intervention

§3 : Le règlement amiable

§4 : Les voies de rétractation

CHAPITRE 2: LES VOIES D'ACCES AU JUGE DE L'UNION EUROPEENNE

Section 1 : Le contentieux objectif

Sous-section 1: Le recours en annulation

- §1) Les conditions de recevabilité
- § 2) Les cas d'ouverture
- § 3) Le contrôle et l'arrêt

Sous section 2 : Le contentieux objectif de la déclaration

§ 1 : L'exception d'illégalité (art. 277 TFUE)

§ 2 : Le recours en carence (article 265 TFUE)

§ 3: Le recours en manquement

<u>Section 2 : Le contentieux subjectif</u>

Sous-section 1 : Le recours en responsabilité extracontractuelle

- § 1) Les conditions de recevabilité du recours en responsabilité
- § 2) Les difficultés d'imputabilité du préjudice
- § 3) Les conditions d'engagement de la responsabilité

Sous-section 2 : Le contentieux de la fonction publique

Sous-section 3: Les autres contentieux de pleine juridiction

§ 1 : Le recours en responsabilité contractuelle

§ 2 : Le contentieux de la répression

§ 3 : Le contentieux des droits de propriété intellectuelle

Distance learning – Enseignement à distance :

En cas de nécessité, un enseignement à distance sera assuré en mobilisant:

- Classe en ligne interactive et/ou
- Vidéo enregistrée de la présentation du matériel pédagogique et/ou
- TP/TD à distance et/ou
- Dépôt des cours sur Moodle